



Messigny-et-Vantoux, le 14 avril 2020

COMMUNIQUE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la grave crise sanitaire qui affecte notre pays depuis semaines avec le Covid-19, en complément du Fonds de Solidarité Nationale proposé par l'Etat, la Communauté de Communes (CCFSS) a décidé d'abonder au **Fonds de Solidarité Territoriale** avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

L'aide que la CCFSS apportera correspond à 1 € / habitant / mois et pour 2 mois, mars et avril 2020.

Cette aide est indispensable pour assurer un soutien aux différentes entreprises de notre territoire en particulier.

Pour bénéficier de cette aide, nous conseillons aux artisans, commerçants, entrepreneurs à consulter la Région pour retirer le dossier relatif au Fonds de Solidarité Territoriale.

La CCFSS demeure à vos côtés et à votre écoute.

La Présidente de la Communauté de Communes
Forêts, Seine et Suzon
Catherine LOUIS